



ACADÉMIE  
DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BACCALAURÉAT 2022

DOSSIER DE  
PRÉSENTATION  
JUN 2022

REUSSIR  
AU LYCÉE





# SOMMAIRE

## L'ESSENTIEL

- Les chiffres clés
- Le calendrier des épreuves 2022
- Les aménagements prévus en raison de la crise sanitaire
- Les aides et les aménagements pour les candidats à besoins particuliers
- Les mentions
- Les épreuves de rattrapage
- La session de remplacement
- La fraude à l'examen

## UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

- Cinq nouvelles familles de métiers mises en place à la rentrée 2021
- Le chef-d'oeuvre
- Une nouvelle épreuve de contrôle
- L'attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

## LES EFFECTIFS

- Les effectifs académiques
- L'ouverture internationale du baccalauréat
- Les examens de la voie professionnelle de niveaux V et IV
- Le brevet de technicien supérieur (BTS)
- Diplôme national du brevet (DNB)

## LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

## LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

- Les résultats de la session 2021
- Comment consulter les résultats de la session 2022 ?



# LES CHIFFRES CLÉS

DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE :  
BACCALAURÉAT ET DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Le baccalauréat



33 769

Candidats en Normandie

7 126 élèves dans le Calvados

5 688 élèves dans l'Eure

4 414 élèves dans la Manche

2 483 élèves dans l'Orne

13 875 élèves dans la Seine-Maritime

56 élèves à Saint-Pierre et Miquelon

127 élèves par le CNED

Et

25 407 élèves aux épreuves anticipées en classe de première en Normandie

- Âge du candidat le plus jeune : 16 ans
- Âge du candidat le plus âgé : 56 ans
- Candidats en situation de handicap avec un dossier d'aménagement d'épreuve : 2 665
- Candidats en formation continue : 285
- Candidats non scolaires : 1 319

Le diplôme national du brevet

41 672

Candidats en Normandie

8 498 élèves dans le Calvados

7 958 élèves dans l'Eure

5 714 élèves dans la Manche

3 373 élèves dans l'Orne

16 049 élèves dans la Seine-Maritime

70 élèves à Saint-Pierre et Miquelon

10 élèves par le CNED



# LE CALENDRIER DES ÉPREUVES 2022

## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

|                              |                                     |
|------------------------------|-------------------------------------|
| Enseignements de spécialité* | 11, 12 et 13 mai 2022               |
| Philosophie                  | 15 juin 2022                        |
| Épreuve écrite de français   | 16 juin 2022                        |
| Épreuve orale de français    | Calendrier défini par les académies |
| Grand oral                   | du 20 juin au 1er juillet 2022      |
| Rattrapage                   | du 6 au 8 juillet 2022              |
| Session de remplacement      | Du 7 au 12 septembre 2022           |

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

|                                        |                            |
|----------------------------------------|----------------------------|
| Mathématique et physique-chimie        | du 23 mai au 3 juin 2022   |
| Français, histoire-géographie et EMC   | 14 juin 2022               |
| Prévention, santé environnement        | 15 juin 2022               |
| Economie-droit ou économie-gestion     | 15 juin 2022               |
| Arts appliqués et cultures artistiques | 16 juin 2022               |
| Épreuves professionnelles écrites      | du 16 juin au 23 juin 2022 |
| Langues vivantes A                     | 23 juin 2022               |
| Langues vivantes B                     | 24 juin 2022               |
| Épreuves de contrôle                   | du 6 au 8 juillet 2022     |
| Session de remplacement                | du 6 au 16 septembre 2022  |

## DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

|                         |                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------|
| Épreuves écrites        | Jeudi 30 juin et vendredi 1 <sup>er</sup> juillet |
| Résultats               | Vendredi 8 juillet 2022                           |
| Session de remplacement | Le 13 septembre (après-midi)                      |

# LES AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE

Les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, ainsi que celles du baccalauréat professionnel sont maintenues aux dates prévues.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions d'organisation des examens et des conditions de préparation des candidats, des aménagements d'épreuves ont été décidés. Ils visent à garantir une égalité de traitement entre les candidats et à permettre à chacun de bénéficier des meilleures conditions de préparation.

## a. Baccalauréat général et technologique

### Les épreuves écrites de spécialité

Les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique, qui devaient se tenir les 14, 15 et 16 mars, ont été **reportées aux 11, 12 et 13 mai** afin de prendre en compte les perturbations liées au contexte sanitaire.

Afin d'offrir les meilleures conditions de préparation aux candidats, plusieurs aménagements ont été apportés :

- Tous les sujets ont été aménagés de façon à ce que chacun, selon sa spécialité, puisse disposer **d'un choix de questions ou d'exercices** ;
- Les deux jours précédant les épreuves ont été consacrés, dans les établissements, aux révisions des examens, les élèves de terminale n'ayant que leurs cours de spécialité ;
- Les épreuves propres à l'attestation de niveau de langue ont été annulées, à titre exceptionnel, pour cette année.

Ces aménagements permettent ainsi aux élèves de poursuivre leur préparation aux épreuves de spécialité comme à l'épreuve de philosophie et au Grand oral, sans jamais compromettre leurs chances de réussite.

### Les épreuves anticipées orales de français (en première)

Afin de tenir compte des effets de la situation sanitaire sur la scolarité des élèves, les candidats présenteront à l'oral un nombre réduit de textes :

- **16 textes au lieu de 20 pour la voie générale** avec au moins 3 extraits des oeuvres intégrales au programme pour chaque objet d'étude ;
- **9 textes au lieu de 12 pour la voie technologique** selon la répartition suivante :
  - Au moins 3 textes dont 2 extraits d'une oeuvre étudiée et 1 texte pour le parcours dans le cadre de l'objet d'étude « Littérature d'idées » ;
  - Au moins 1 texte, issu de l'oeuvre choisie ou du parcours, pour chacun des 3 autres objets d'études.

## L'éducation physique et sportive

Pour les candidats scolaires, l'éducation physique et sportive (EPS) est évaluée par des contrôles en cours de formation (CCF). Habituellement au nombre de trois, ils pourront être ramenés à deux lorsque les conséquences de la situation sanitaire sur la disponibilité des installations ou la préparation des élèves le justifieront.

Pour tous les autres candidats (candidats libres, scolarisés dans un établissement hors contrat ou inscrits au CNED), l'examen terminal d'EPS est maintenu.

## b. Baccalauréat professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), obligatoires pour passer le baccalauréat ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire applicable aux entreprises pouvait être strictement respecté. Quand l'activité économique d'un secteur professionnel ou les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, des aménagements du cadre réglementaire des PFMP ont été proposés pour assouplir le calendrier et présenter un seuil minimal de PFMP :

- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 3 ans, 10 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités) ;
- Pour le baccalauréat professionnel préparé en 2 ans, 8 semaines (au lieu de 18 à 22 semaines selon les spécialités).

Les épreuves écrites et orales du baccalauréat professionnel conservent le même format et le même programme.



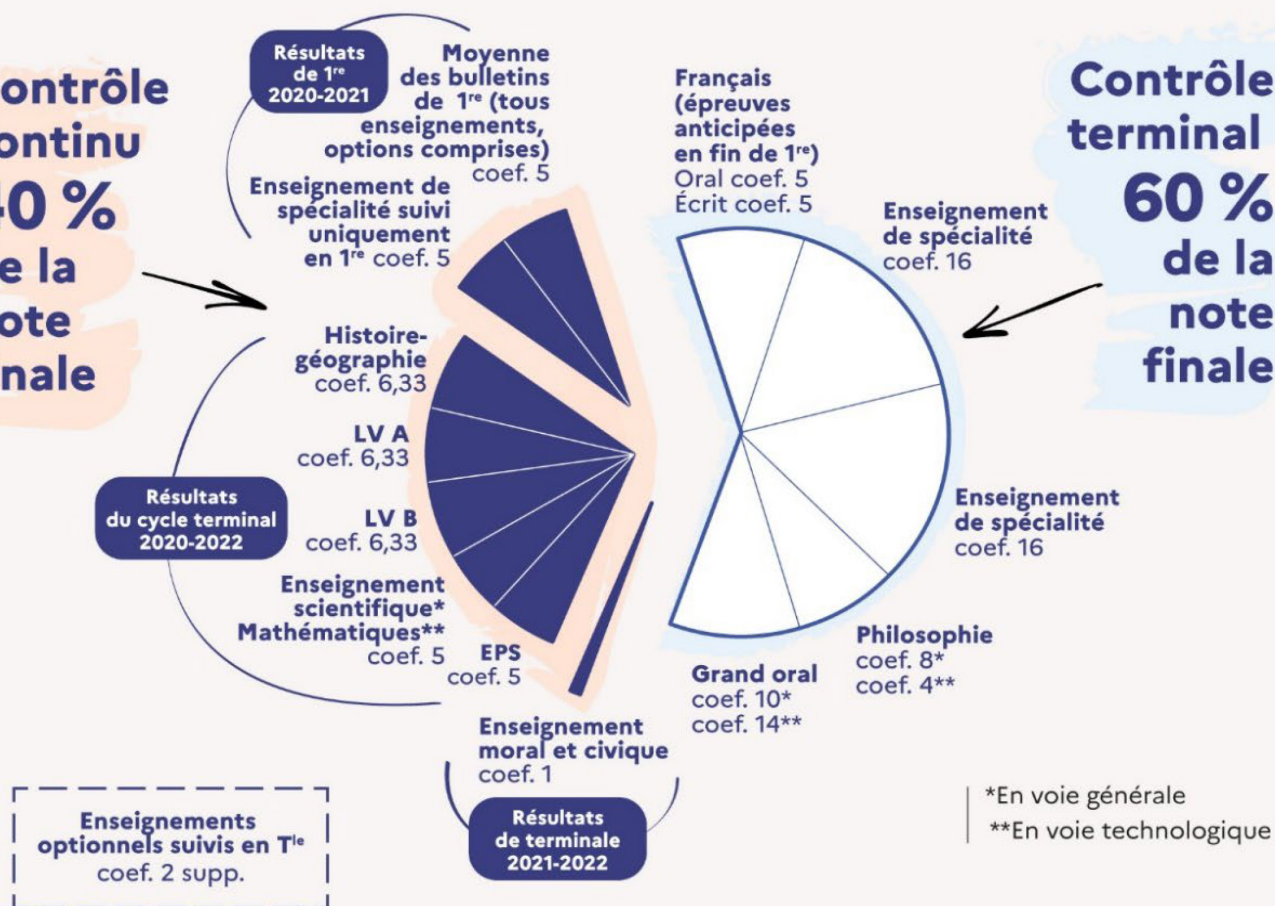
# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

## Répartition de la note finale pour les élèves en terminale en 2021-2022



**Contrôle continu**  
**40 %**  
**de la**  
**note**  
**finale**

**Contrôle terminal**  
**60 %**  
**de la**  
**note**  
**finale**



MENJS - Octobre 2021



# LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Pour la session 2022, 71 331 candidats bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves.

Depuis 2021, la procédure de demande d'aménagement d'épreuves et les formulaires font l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont décidés par le recteur.

En outre, les candidats peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix et ce, quelles que soient leurs valeurs.

## Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.

### Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant.

Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche exclut toute initiative personnelle du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

### Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la calculatrice simple et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

## LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

## LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

### a. Baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues du 6 au 8 juillet 2022, sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20**.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

### b. Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 6 et le 8 juillet 2022, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. **Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.**

## LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus de sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

## LA FRAUDE À L'EXAMEN

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

### a. Qu'est ce qui constitue une fraude ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- Utiliser des informations, des documents ou du matériel non autorisé par le sujet ou la réglementation ;
- Toute substitution de personne.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un **procès-verbal** est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la commission de discipline académique du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. **Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.**

La décision de cette dernière est attendue **dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats** et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

### b. Les sanctions encourues

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission académique de discipline. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les sanctions administratives encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de cinq ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont, elles, passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices du délit.

### c. Les dispositifs pour lutter contre la fraude

Depuis 2013, toutes les académies sont équipées de **détecteurs de téléphones portables** dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils de **façon aléatoire** et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.



# UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL RÉNOVÉ

## CINQ NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS MISES EN PLACE À LA RENTRÉE 2021

Depuis la rentrée scolaire 2021, les élèves de seconde de la voie professionnelle bénéficient de 5 nouvelles familles de métiers qui s'ajoutent aux 9 familles créées en 2019 et 2020. Il s'agit de l'aboutissement de l'élaboration des familles de métiers qui s'est étendue sur 3 ans.

Les cinq nouvelles familles de métiers :

- Métiers de la réalisation de produits mécaniques ;
- Métiers du numérique et de la transition énergétique ;
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules ;
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées ;
- Métiers du bois.

Mises en place dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, les familles de métiers regroupent plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes. Elles favorisent les choix d'orientation de l'élève sortant de troisième, en lui permettant, en connaissance de cause, après avoir développé des compétences communes à plusieurs métiers connexes durant la classe de seconde, de choisir son baccalauréat professionnel en classe de première.

La session 2022 du baccalauréat professionnel évaluera les premiers candidats qui ont, bénéficié à la rentrée 2019, dès la classe de seconde, de cette nouvelle organisation de la voie professionnelle.

## LE CHEF-D'OEUVRE

La session 2022 du baccalauréat professionnel sera celle de la première évaluation du chef-d'oeuvre. Introduit par l'arrêté du 20 octobre 2020, son élaboration commence en classe de première.

### a. Qu'est-ce que le chef-d'oeuvre ?

Le chef-d'oeuvre est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire, individuel ou collectif, qui s'appuie sur les compétences transversales et professionnelles travaillées par l'élève ou l'apprenti, dans sa spécialité. Construit sur les deux années de formation pour le CAP et sur une année pour le baccalauréat professionnel, il est évalué en fin de cycle, dans le cadre d'un examen.

Véritable accomplissement pédagogique et professionnel, le chef-d'oeuvre mobilise des compétences communes et transversales à l'enseignement général et à l'enseignement professionnel.

### b. Comment s'y préparer ?

Tout au long du processus de réalisation du chef-d'oeuvre, les candidats sont accompagnés par leurs professeurs d'enseignements professionnels et d'enseignements généraux dans le cadre d'horaires dédiés :

- Pour les candidats au **CAP**, 87 heures sont dédiées au chef-d'oeuvre la première année, et 78 heures la deuxième année, soit 165 heures sur le cycle.
- Pour les candidats au **baccalauréat professionnel**, ce sont 56 heures dédiées en première et 52 heures en terminale, soit 108 heures sur le cycle.

La bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'oeuvre BRIO est une plateforme collaborative qui accompagne les équipes pédagogiques dans la mise en oeuvre de la réalisation du chef-d'oeuvre. Elle permet la mise en commun d'idées de réalisation et des ressources associées.

Les élèves et leurs professeurs peuvent également s'appuyer sur le vadémécum « la réalisation du chef-d'oeuvre » mis à leur disposition : <https://eduscol.education.fr/document/1916/download?attachment>

### c. L'évaluation du chef-d'oeuvre

L'évaluation du chef-d'oeuvre repose sur une présentation orale terminale en fin de cursus, combinée, le cas échéant, avec une évaluation figurant au livret scolaire pour les élèves sous statut scolaire ou au livret de formation pour les apprentis. Elle s'effectue conformément aux objectifs et critères recensés, qui sont listés en annexe de l'arrêté.

**La note relative au chef-d'oeuvre est intégrée au calcul de la moyenne générale permettant la délivrance du diplôme.**

Sur le relevé de notes, délivré à l'issue de la session, la note du chef-d'oeuvre, ainsi que son coefficient et les points (majorés ou minorés selon que la note attribuée au chef-d'oeuvre est inférieure ou supérieure à 10 sur 20), apparaîtront distinctement.

Tout savoir sur le chef-d'oeuvre : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/exprimer-ses-talents-avec-le-chef-d-oeuvre-324401>

## UNE NOUVELLE ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Les conditions d'accès à l'épreuve de contrôle, ainsi que les modalités d'évaluation et de notation de cette épreuve pour l'admission au baccalauréat professionnel évoluent **à compter de la session d'examen 2022**.

**Le caractère professionnel des compétences** que doivent acquérir les candidats pour accéder à l'épreuve de contrôle est **renforcé** : désormais les candidats doivent obtenir, en plus d'une moyenne générale entre 8 et 9,99 sur 20 aux épreuves du premier groupe, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles et non plus à la seule épreuve professionnelle « pratique ».

D'autre part, les modalités d'admission au baccalauréat professionnel sont rapprochées de celles du baccalauréat général et technologique par un **nouveau calcul de la moyenne générale** des notes à l'issue de l'épreuve de contrôle : sont ainsi admis, à l'issue de l'épreuve de contrôle, les candidats ayant une moyenne générale (recalculée en intégrant les notes obtenues à l'épreuve de contrôle lorsqu'elles sont meilleures) supérieure ou égale à 10 sur 20.

Enfin, les candidats ont la possibilité de choisir au sein des deux sous-épreuves constituant l'épreuve de contrôle les deux disciplines dans lesquelles ils souhaitent être interrogés, ce qui constitue également une mise en cohérence avec les voies générale et technologique.

Le choix pour la **sous-épreuve de sciences** comprend désormais les mathématiques, et/ou la physique-chimie, et/ou l'économie-droit ou économie-gestion, et/ou la prévention santé environnement, et pour la **sous-épreuve de culture générale ou d'humanité** le français et/ou l'histoire-géographie-enseignement moral et civique.

Chaque sous-épreuve a une durée de **15 minutes** et porte sur le programme de terminale. Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

## L'ATTESTATION DE RÉUSSITE INTERMÉDIAIRE POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Pour la deuxième session consécutive, à la suite de la suppression de l'obligation qu'avaient tous les candidats sous statut scolaire en établissement public ou sous contrat de présenter un diplôme de niveau 3 (CAP) à l'issue de la classe de première, l'**attestation de réussite intermédiaire** mise en place en 2021 peut être remise aux élèves.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels. Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme mais il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

Pour en savoir plus, note de service du 20-1-2021 relative à la mise en oeuvre du processus de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo6/MENE2102235N.htm>

# LES EFFECTIFS

## LES EFFECTIFS ACADÉMIQUES

### Baccalauréat général

|              | Calvados | Eure  | Manche | Orne  | Seine-Maritime | CNED | St Pierre et Miquelon | Normandie | Amérique du Nord USA Canada | Afrique de l'ouest* | Total 2022 | Rappel 2021 |
|--------------|----------|-------|--------|-------|----------------|------|-----------------------|-----------|-----------------------------|---------------------|------------|-------------|
| <b>Total</b> | 3 921    | 2 839 | 2 396  | 1 280 | 7 063          | 89   | 32                    | 17 620    | 861                         | 1 763               | 20 244     | 20 620      |

### Baccalauréat technologique

|              | Calvados | Eure  | Manche | Orne | Seine-Maritime | CNED | St Pierre et Miquelon | Normandie | Amérique du Nord USA Canada | Afrique de l'ouest* | Total 2022 | Rappel 2021 |
|--------------|----------|-------|--------|------|----------------|------|-----------------------|-----------|-----------------------------|---------------------|------------|-------------|
| STMG         | 671      | 758   | 480    | 265  | 1 485          | 24   |                       | 3 683     |                             | 266                 | 3 949      | 3 888       |
| STI2D        | 210      | 290   | 152    | 69   | 704            |      |                       | 1 425     |                             |                     | 1 425      | 1 385       |
| STD2A        | 33       |       |        | 18   | 60             |      |                       | 111       |                             |                     | 111        | 69          |
| ST2S         | 218      | 121   | 130    | 104  | 392            | 5    |                       | 970       |                             |                     | 970        | 1 040       |
| STL          | 59       | 70    | 52     | 7    | 154            |      |                       | 342       |                             |                     | 342        | 394         |
| STHR         | 28       | 20    | 22     |      | 33             |      |                       | 103       |                             |                     | 103        | 122         |
| S2TMD        | 11       |       |        |      | 24             |      |                       | 35        |                             |                     | 35         | 27          |
| <b>Total</b> | 1 230    | 1 259 | 836    | 463  | 2 852          | 29   |                       | 6 669     |                             | 266                 | 6 935      | 6 925       |

STMG - Sciences et Technologies du Management et de la Gestion ; STI2D - Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable ; STD2A - Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués ; ST2S - Sciences et Technologies de la Santé et du Social ; STL - Sciences et Technologies de Laboratoire ; STHR - Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration ; S2TMD - Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse.

### Baccalauréat professionnel

|              | Calvados | Eure  | Manche | Orne | Seine-Maritime | CNED | St Pierre et Miquelon | Normandie | Amérique du Nord USA Canada | Afrique de l'ouest* | Total 2022 | Rappel 2021 |
|--------------|----------|-------|--------|------|----------------|------|-----------------------|-----------|-----------------------------|---------------------|------------|-------------|
| Services     | 975      | 906   | 563    | 442  | 2 045          | 9    | 12                    | 4 952     |                             |                     | 4 952      | 5 129       |
| Production   | 1 000    | 684   | 619    | 298  | 1 915          |      | 12                    | 4 528     |                             |                     | 4 528      | 4 477       |
| <b>Total</b> | 1 975    | 1 590 | 1 182  | 740  | 3 960          | 9    | 24                    | 9 480     |                             |                     | 9 480      | 9 606       |

### Candidats aux épreuves anticipées

|                  | Calvados | Eure  | Manche | Orne  | Seine-Maritime | CNED | St Pierre et Miquelon | Normandie | Amérique du Nord USA Canada | Afrique de l'ouest* | Total 2022 | Rappel 2021 |
|------------------|----------|-------|--------|-------|----------------|------|-----------------------|-----------|-----------------------------|---------------------|------------|-------------|
| <b>Candidats</b> | 5 442    | 4 128 | 3 295  | 1 743 | 10 422         | 338  | 39                    | 25 407    | 896                         | 2 305               | 28 608     | 28 017      |

Épreuves anticipées de français en première (séries générales et technologiques) - Histoire et géographie (STD2A, STI2D et STL) - Gestion (STMG).

### Récapitulatif total

|                                                | Calvados | Eure  | Manche | Orne  | Seine-Maritime | CNED | St Pierre et Miquelon | Normandie | Amérique du Nord USA Canada | Afrique de l'ouest* | Total 2022 | Rappel 2021 |
|------------------------------------------------|----------|-------|--------|-------|----------------|------|-----------------------|-----------|-----------------------------|---------------------|------------|-------------|
| <b>Nombre total d'inscrits au baccalauréat</b> | 12 568   | 9 816 | 7 709  | 4 226 | 24 297         | 465  | 95                    | 59 176    | 1 757                       | 4 334               | 65 267     | 65 168      |

\* Afrique de l'ouest : Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina, Mali, Guinée, Mauritanie.

# L'OUVERTURE INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT

## L'Abibac

Ce parcours de formation aboutit à la délivrance simultanée du baccalauréat général et de l'Abitur (Allgemeine Hochschulreife) allemand. Les deux examens sont aménagés dans le cadre d'une concertation avec les autorités éducatives allemandes. Cette double délivrance ouvre les mêmes droits à ses titulaires dans les deux pays, notamment pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Cette délivrance simultanée ou Abibac, s'adresse à des élèves motivés. Ils sont en général issus d'une section européenne allemand en France ou d'une section bilingue de français en Allemagne. Ces élèves ont acquis un bon niveau dans la langue du partenaire.

Le dispositif repose sur des partenariats entre établissements français et établissements allemands permettant :

- des échanges d'élèves,
- une coopération entre les enseignants pendant le cursus de formation.

Les épreuves en français sont toutes celles qui correspondent à leur série et comptant pour le seul baccalauréat.

Les épreuves en allemand correspondent à des épreuves spécifiques comptant à la fois pour le baccalauréat et pour l'Abitur : histoire-géographie (à l'écrit) et allemand (à l'écrit et à l'oral).

Les élèves ayant passé avec succès ces épreuves reçoivent, outre le diplôme du baccalauréat, une attestation de succès à l'Abitur. Cette attestation est délivrée par les autorités compétentes du Land de leur établissement partenaire.

Dans l'académie, 18 candidats sont inscrits pour la session 2022 au lycée Salvador Allende d'Hérouville-Saint-Clair et 17 candidats au lycée Gustave Flaubert à Rouen.

## Le Bachibac

Le Bachibac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et du bachillerato espagnol.

Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur espagnol.

L'organisation des épreuves s'effectue de la même manière que pour l'Abibac.

Dans l'académie, le lycée Charles de Gaulle de Caen prépare à ce double diplôme. 35 candidats passent leurs épreuves lors de la session 2022.

Depuis la rentrée 2012, le lycée Val-de-Seine du Grand-Quevilly prépare à la délivrance de ce diplôme. 30 candidats passent leurs épreuves terminales lors de la session 2022.

## L'Esabac

L'Esabac existe uniquement dans l'académie de Caen.

L'Esabac permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et italien.

Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur italien.

Cette année, 13 candidats sont inscrits au lycée Augustin Fresnel de Caen.

## L'Option Internationale Britannique (OIB)

Dans l'académie de Normandie, deux lycées publics : Gustave Flaubert à Rouen et Salvador Allende à Hérouville-Saint-Clair, et un lycée privé Saint-Joseph au Havre, proposent une section OIB.

A la fin de ce cursus, les élèves possèdent un excellent niveau d'anglais (oral et écrit), des connaissances bi-culturelles, ainsi qu'une souplesse intellectuelle et culturelle, qui leur permet de devenir d'excellents étudiants en études supérieures en France, en Grande-Bretagne ou dans un autre pays anglophone. Ils deviennent ainsi d'excellents ambassadeurs de la qualité de l'enseignement et de la formation en Normandie.

Dans l'académie, 29 candidats passent cette option au baccalauréat en 2022 au lycée Salvador Allende à Hérouville-Saint-Clair, 29 candidats au lycée Gustave Flaubert à Rouen et 28 candidats au lycée privé Saint-Joseph au Havre.

## LES EXAMENS DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DE NIVEAUX V ET IV

Nombre d'inscrits en 2022

| Niveau*** | Normandie |
|-----------|-----------|
| CAP       | 12 729    |
| MC 3*     | 842       |
| BP        | 1 321     |
| MC 4**    | 129       |
| BMA       | 33        |
| DCG       | 626       |

Taux de réussite de la session 2021

| Niveau*** | Normandie |
|-----------|-----------|
| CAP       | 85,2      |
| MC 5*     | 84,3      |
| BP        | 80,2      |
| MC 4**    | 84,5      |
| BMA       | 100,0     |

\* Mentions complémentaires de niveau V devient MC3

\*\* Mentions complémentaires de niveau IV

\*\*\* Niveaux : CAP - Certificat d'Aptitude Professionnelle ; BEP - Brevet d'Études Professionnelles ; BP - Brevet Professionnel ; BMA - Brevet des Métiers d'Art ; DCG - Diplôme de Comptabilité et Gestion ; DSCG - Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion.

## LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

Nombre d'inscrits en 2022

|                     | Calvados | Eure | Manche | Orne | Seine-Maritime | St Pierre et Miquelon | Normandie | Rappel 2021 |
|---------------------|----------|------|--------|------|----------------|-----------------------|-----------|-------------|
| Nombre de candidats | 1 310    | 674  | 499    | 254  | 2 510          |                       | 5 247     | 6 549       |

Taux de réussite de la session 2021

|              | Normandie |
|--------------|-----------|
| Taux d'admis | 89,4 %    |

## LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

Nombre d'inscrit en 2022

| Nombre de candidats        | Calvados     | Eure         | Manche       | Orne         | Seine-Maritime | St Pierre et Miquelon | CNED      | Normandie     | Amérique du Nord USA Canada | Afrique de l'ouest* | Total 2022    | Rappel 2021   |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|-----------------------|-----------|---------------|-----------------------------|---------------------|---------------|---------------|
| Série générale             | 7 713        | 7 238        | 5 026        | 2 860        | 14 426         | 59                    | 10        | 37 332        | 1 257                       | 2 499               | 41 088        | 41 053        |
| Série professionnelle      | 785          | 720          | 688          | 513          | 1 623          | 11                    |           | 4 340         |                             |                     | 4 340         | 4 219         |
| <b>Total toutes séries</b> | <b>8 498</b> | <b>7 958</b> | <b>5 714</b> | <b>3 373</b> | <b>16 049</b>  | <b>70</b>             | <b>10</b> | <b>41 672</b> | <b>1 257</b>                | <b>2 499</b>        | <b>45 428</b> | <b>45 272</b> |

\*Afrique de l'ouest : Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina, Mali, Guinée, Mauritanie.

### Session de remplacement

Une session de remplacement sera organisée en septembre 2022 ; pour les cas particuliers prévus par la réglementation (maladie, décès parental...).

### Cas particulier des élèves redoublants

(circulaire ministérielle n°2006-0019 du 13 février 2006)

Les redoublants de 3<sup>e</sup> peuvent se représenter au DNB pour obtenir une mention en vue de l'obtention d'une bourse au mérite.

### Taux de réussite de la session 2021

|               | Normandie |
|---------------|-----------|
| Toutes séries | 88,4 %    |

## LE BACCALAURÉAT ET APRÈS ?

La procédure Parcoursup se poursuit selon le calendrier porté à la connaissance des lycéens. Après la phase de formulation des vœux, se déroule depuis le 2 juin 2022 la phase principale d'admission. La phase complémentaire débutera à compter du 23 juin 2022.

Tout au long de la procédure, les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de leurs professeurs et, le cas échéant, des psychologues de l'éducation nationale. Ils peuvent également solliciter les services mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Le numéro vert Parcoursup (0 800 400 070) ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, et sur des horaires élargis lors de moments importants pour les candidats ;
- Des vidéos tutoriels et des infographies disponibles sur Parcoursup.fr, qui expliquent d'une manière simplifiée et résumée les moments-clés et le fonctionnement de la phase d'admission ;
- La messagerie « Contact » disponible dans le dossier du candidat ;
- Des campagnes d'appels téléphoniques dédiées, à des moments-clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille) ;
- Les comptes réseaux sociaux Parcoursup (Twitter, Facebook, Instagram) donnent des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier.

### Les vœux d'orientation des lycéens en 2022

En 2022, 627 000 lycéens scolarisés en France se sont inscrits sur Parcoursup, soit 14 000 candidats de moins qu'en 2021. Comme l'an dernier, 96,7 % d'entre eux ont confirmé au moins un vœu hors apprentissage. En moyenne, un candidat a confirmé 13 vœux ou sous-vœux. La licence et le BTS sont les deux formations les plus demandées (respectivement 69 % et 47 %). Les terminales technologiques demandent plus souvent le BUT et moins souvent le BTS qu'en 2021. Alors que la part des candidats boursiers (26 %) est la même qu'en 2021, celle de ceux ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie (67 %) connaît une légère hausse (+1 point).

Avec la réforme du baccalauréat général en 2021, les élèves de terminale ont dû choisir deux enseignements de spécialité (EDS). Pour la seconde fois cette année, on peut observer leurs vœux en fonction des combinaisons d'EDS choisis.

Dans l'ensemble, 9 candidats de série générale sur 10 confirment un vœu en licence hors licence à accès santé (LAS - 91 %), un tiers en BUT (33 %) et un quart en LAS (26 %) ou en CPGE (24 %).

Pour les 10 combinaisons d'EDS les plus fréquentes, choisies par 79 % de ces terminales, les vœux sont cohérents avec les choix d'EDS. Ainsi, 58 % des terminales avec les EDS Mathématiques et Physique-Chimie ont confirmé un vœu en CPGE et 40 % en écoles d'ingénieurs. Ceux ayant suivi la spécialité SVT choisissent, en majorité, des formations en santé, notamment pour la combinaison SVT et Physique-Chimie, où 70 % ont confirmé un vœu en LAS, 58 % en PASS et 25 % en D.E sanitaire ou social. Pour la doublette d'EDS (mathématiques, numérique et Sciences Informatiques), qui rentre dans le top 10 cette année, 73 % des candidats ont confirmé un vœu en BUT et 32 % une école d'ingénieurs.

Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2022 est disponible dans une note flash du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## Du 2 juin au 15 juillet 2022 : la phase d'admission principale

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup a commencé le 2 juin 2022. Parcoursup fonctionne en continu. Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :

- Oui : proposition d'admission ;
- Oui, si : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- En attente d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
- Non (uniquement en formation sélective).

Retrouvez toutes les vidéos de la phase d'admission sur le site [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr).

## Pour les candidats à la session de remplacement du baccalauréat

À savoir pour les candidats inscrits à la session de remplacement du baccalauréat : les élèves inscrits à la session de remplacement du baccalauréat en septembre et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

## À partir du 23 juin et jusqu'au 16 septembre 2022 : la phase complémentaire

Les candidats pourront à compter du 23 juin 2021 formuler des nouveaux vœux (jusqu'à 10) dans des formations qui disposent de places disponibles. De nombreuses formations sont disponibles. En 2021, plus de 82 000 candidats ont trouvé en phase complémentaire la formation pour poursuivre leurs études supérieures.

## L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

Dès le 2 juin 2022, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'Information et d'Orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou demeuré sans proposition d'admission en phase complémentaire.

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs, les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore, en identifiant, des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

En 2021, les CAES ont accompagné et proposé une formation à plus de 23 000 candidats.

### Focus : Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

La part des candidats ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de leur lycée progresse à nouveau et atteint plus 74 % en 2022. La tendance est la même pour les seuls candidats boursiers (26 % des candidats) : 67 % font un vœu hors de leur académie d'origine (+1 point par rapport à 2021).

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2022. Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire.

Plus d'informations : [www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup](http://www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup)

## LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2021 DU BACCALAURÉAT

Taux de réussite de la session 2021 (en %)

|                            | Normandie   | France métro + DOM |
|----------------------------|-------------|--------------------|
| Baccalauréat général       | 97,2        | 97,5               |
| Baccalauréat technologique | 93,5        | 93,9               |
| Baccalauréat professionnel | 87,9        | 86,6               |
| <b>Total tous bacs</b>     | <b>93,9</b> | <b>93,3</b>        |

Pourcentage de mentions obtenues en 2021 (en %)

|                            | Normandie   | France métro + DOM |
|----------------------------|-------------|--------------------|
| Baccalauréat général       | 70,0        | 71,6               |
| Baccalauréat technologique | 48,5        | 53,7               |
| Baccalauréat professionnel | 58,9        | 54,2               |
| <b>Total tous bacs</b>     | <b>62,7</b> | <b>63,2</b>        |

## COMMENT CONSULTER LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2022 ?

Les résultats seront publiés le mardi 5 juillet 2022.

Les candidats peuvent consulter leurs résultats dans leurs établissements (publics et privés sous contrat), puis les jours suivants dans leur l'espace personnel sur Cyclades.

